

Notre établissement est signataire de la charte « Aretha ».

Notre établissement est un lieu de convivialité, de bienveillance et de partage dans lequel la clientèle, le personnel (salariné et bénévole) et les agent.e.s* de sécurité doivent se sentir en sécurité. Ce lieu doit être libre de toute forme de discrimination, de comportements déplacés ou de gestes déplacés.

Toutes les personnes qui fréquentent notre établissement doivent être en mesure de partager un moment de convivialité sans craindre de subir comportements déplacés, gestes déplacés ou discrimination fondée sur l'identité de genre, l'orientation sexuelle et/ou amoureuse, l'apparence physique, la couleur de peau, l'appartenance ethnique, l'appartenance religieuse, le milieu social ou toute autre forme de harcèlement moral et/ou sexuel.

Toutes les personnes qui travaillent dans notre établissement doivent pouvoir accomplir leurs tâches sans craindre de subir comportements déplacés, gestes déplacés ou discrimination fondée sur l'identité de genre, l'orientation sexuelle et/ou amoureuse, l'apparence physique, la couleur de peau, l'appartenance ethnique, l'appartenance religieuse, le milieu social ou toute autre forme de harcèlement moral et/ou sexuel.

Le personnel (salariné et bénévole) et les agent.e.s* de sécurité doivent pouvoir travailler dans un climat sûr et convivial.

Si une personne se comporte de manière déplacée, irrespectueuse ou discriminatoire envers la clientèle, le personnel (salariné ou bénévole) ou les agent.e.s* de sécurité, notre établissement se réserve le droit d'abréger sa soirée, de l'en exclure et d'appeler la police si nécessaire.



Si une personne subit un comportement déplacé, des gestes déplacés, du harcèlement ou de la discrimination, elle peut s'adresser au personnel (salariné ou bénévole) ou aux agent.e.s* de sécurité de notre établissement, afin qu'ils puissent l'aider, la soutenir et intervenir.



Si une personne est dans une situation qui demande une voie d'échappement ou de la discrétion, elle peut s'adresser au personnel (salariné ou bénévole), ainsi qu'aux agent.e.s* de sécurité de notre établissement et prononcer la phrase suivante:

« Puis-je voir Aretha ? »

Le personnel (salariné ou bénévole) ou les agent.e.s* de sécurité lui offriront leur aide et leur soutien avec discrétion et avec son accord.

Nom de l'établissement

Lieu, date



Signature de la/du responsable